

Département de l' Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de

SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2010

Présents : Monsieur Gérard FEUILLETTE, Président,
Mesdames Sylvie DUBOIS, Valérie DESSENNE, Viviane VENET, Cathy LEMAIRE.
Messieurs Bernard LEMAIRE, Hugues LEGRAND, Frédéric BRENOT, Jean-Francis BOULANGER, François LEFEVRE, Bernard GLADIEUX, Dominique MINCHEZ, Jean-Michel BOUCHEZ, Alvaro GONCALVES.

Absent : Monsieur Jean-Bernard VENET.

Secrétaire : Madame Cathy LEMAIRE.

Date de convocation : 22 mars 2010

Le compte rendu de la séance du 03 mars 2010 est approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le compte administratif 2009 est approuvé à l'unanimité comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	: 587 334, 82 €
Recettes	: 838 725, 47 €
Excédent exercice	: 251 390, 65 €
Déficit antérieur reporté	: - 130 463, 22 €
Excédent de clôture	: 120 927, 43 €
<u>Reste à réaliser</u> recettes	: 35 800, 00 €
dépenses	: 33 364, 58 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	: 613 251, 08 €
Recettes	: 838 484, 20 €
Excédent exercice	: 225 233, 12 €
Excédent antérieur reporté	: 0, 00 €
Excédent de clôture	: 225 233, 12 €
Résultat de clôture	: 346 160, 55 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Le résultat de fonctionnement 2009 soit 225 233, 12 € est affecté en totalité en section de fonctionnement pour 2010.

COMPTE DE GESTION 2009

Le compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2009 est également adopté.

ACQUISITION MATERIEL

Le conseil municipal décide l'acquisition d'une tondeuse autoportée en remplacement du matériel existant et d'un souffleur à feuilles.

VOTE DES 3 TAXES

Les taux pour l'année 2010 restent inchangés et sont votés comme suit :

⇒ Taxe d'habitation	: 9,68 %
⇒ Taxe sur le foncier bâti	: 12,29 %
⇒ Taxe sur le foncier non bâti	: 20,78 %

BUDGET PRIMITIF 2010

Le budget primitif 2010 est voté comme suit :

INVESTISSEMENT

Reste à réaliser dépenses	: 33 366,00 €
Dépenses	: 536 180,00 €
Reste à réaliser recettes	: 35 800,00 €
Excédent reporté	: 120 927,00 €
Recettes	: 412 819,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	: 1 022 778,00 €
Recettes	: 1 022 778,00 €

AFFAIRES DIVERSES

- ❖ Le conseil municipal tient à apporter des précisions sur l'article paru dans la presse locale « 500 000 € pour la maison de retraite ». Certains administrés de la commune se sont posés des questions sur le sujet. La maison de retraite, pour son agrandissement, a emprunté à la caisse des dépôts et consignations la somme de 2 015 830 €. Comme prévu par la loi, ce prêt est garanti à 75 % par le conseil général et 25 % par la commune. La commune a donc apporté sa garantie pour la somme de 503 957,50 €. Cet emprunt sera remboursé par la maison de retraite pendant 120 trimestres. La caisse des dépôts a 24 mois pour apporter son financement.

La séance est levée à 19 heures 40.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le 30 mars 2010,
Le Maire,
Gérard FEUILLETTE


